

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur David LE GOFF**

N° 43

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Ajustement du dispositif 'Coup de pouce à la vie active'

Dans le cadre de son projet jeunesse 16-29 ans, Quimper Bretagne Occidentale a lancé en 2022 le éCoup de pouce à la vie active. C'est un engagement fort de l'agglomération envers la jeunesse. Ce dispositif permet de lever les freins à l'autonomie des jeunes en les aidant à financier leur permis de conduire, l'achat d'un véhicule ou une formation au job saisonnier.

Afin de lever les freins à la mobilité et favoriser l'accès à l'emploi des jeunes du territoire, (notamment ceux des territoires ruraux), ainsi que favoriser les premières expériences professionnelles, le conseil communautaire du 3 novembre 2022 a transformé « le prêt étudiant » en « Coup de pouce à la vie active ».

Depuis, ce sont plus de 300 demandes qui ont été déposées et plus de 150 jeunes aidés sur l'intégralité du territoire.

Avec le retour d'expérience des deux premières années d'existence de cette aide, il est proposé d'adapter le règlement intérieur et la grille d'instruction. Ces modifications ont permis de :

- préciser la destination de ces aides vers des 16-29 ans en parcours professionnel ;
- clarifier la méthodologie de sélection des candidats bénéficiaires de ces aides (système de sélection des candidatures au travers d'un barème de notation critérisé) ;
- rendre plus lisibles les règles financières, juridiques et de RGPD liées à ce dispositif pour les jeunes candidats.

Le règlement intérieur a pour objet d'informer les usagers des règles applicables aux procédures d'instruction, d'attribution et de contrôle de l'aide versée par QBO aux bénéficiaires. C'est un outil de transparence et de communication.

La grille d'instruction a pour objet de prioriser les demandes, lorsque le nombre de demandes éligibles est supérieur à l'enveloppe budgétaire allouée par session.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de valider l'ajustement du dispositif « Coup de pouce à la vie active », en particulier le règlement intérieur et la grille d'instruction.